

# FICHE INFO N° 5 HAUTE VALLÉE DE L'ESSONNE

Le Parc naturel régional du Gâtinais français,  
animateur du site Natura 2000 de la Haute vallée de l'Essonne

Le mot du Président du Parc naturel régional du Gâtinais français



*Cela fait maintenant trois ans que le Parc est animateur du site Natura 2000 de la Haute vallée de l'Essonne. Le plaisir que nous ressentons de travailler avec vous, votre motivation pour vous impliquer dans la préservation des milieux naturels et les résultats obtenus nous ont incités à nous représenter à la Présidence et l'animation du site Natura 2000.*

*Notre mission d'animation a été reconduite à l'unanimité lors d'un vote des collectivités territoriales le 23 octobre dernier à Nanteau-sur-Essonne (77).*

*Nous sommes heureux de pouvoir continuer durant ces trois prochaines années à vous accompagner dans la gestion et la préservation des espèces et habitats d'intérêt européen pour les lesquels le site Natura 2000 de la Haute vallée de l'Essonne a été désigné.*

*D'autant que cette année a été très riche en événements puisque nous avons mis en œuvre le premier contrat Natura 2000, effectué des suivis faunistiques et floristiques sur des pelouses calcaires, continué les suivis des populations de Vertigos dans les milieux humides... et ce grâce à vous qui nous avez autorisé l'accès à votre propriété.*

*Nous vous présentons dans cette fiche info n°5 les dernières actualités du site Natura 2000 et notamment les travaux de restauration d'une pelouse calcaire dans le cadre de la mise en œuvre du premier contrat Natura 2000.*

*J'espère que ces prochaines années seront toutes aussi fructueuses que la période précédente et que nous continuerons à travailler ensemble en bonne harmonie.*

Jean-Jacques Boussaingault

## Le premier **CONTRAT NATURA 2000 SIGNÉ**

Plusieurs chartes Natura 2000 ont été signées ces dernières années par les propriétaires concernés sur le site de la Haute vallée de l'Essonne (9 chartes représentant une surface de 404 ha, soit 41,6 % de la surface totale du site).

**En avril 2013, le premier contrat Natura 2000 a été signé par un propriétaire privé.** L'objet de ce contrat est de restaurer une pelouse calcaire d'approximativement 7 hectares colonisée par une végétation ligneuse importante. Une présentation des modalités de cette restauration figure dans les pages suivantes.



**RAPPEL :** Le contrat Natura 2000 est un outil qui permet d'agir, par des actions concrètes, volontaires et rémunérées. Ce contrat définit la nature des travaux ainsi que le montant des aides accordées aux bénéficiaires (aides de l'Etat cofinancées par l'Union européenne). Il permet au propriétaire d'être financé pour des travaux définis dans le document d'objectifs comme nécessaires à la préservation et la mise en valeur du site.

NATURA 2000



## LA RESTAURATION D'UNE PELOUSE CALCAIRE

Rappel : **UNE PELOUSE CALCAIRE**, qu'est-ce que c'est ?

Une pelouse calcaire est une formation végétale, composée de plantes herbacées vivaces, se développant sur des sols calcaires de faible épaisseur et disposant d'une faible réserve en eau. Elle subit généralement une sécheresse estivale.

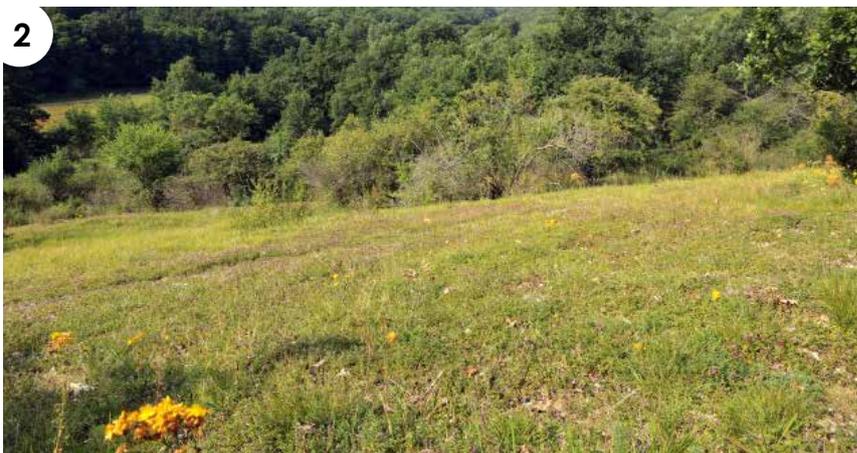
La végétation est le plus souvent dominée par des graminées vivaces, en particulier le brome dressé (*Bromus erectus*) et le brachypode pennée (*Brachypodium pinnatum*), qui sont très vigoureux.

On trouve plusieurs variantes de pelouses sur le site Natura 2000 de la Haute vallée de l'Essonne :

**Les pelouses présentes sur le plateau (1)** ; elles occupent de grandes surfaces localement, où elles sont présentes sous l'aspect de « pré-bois », en sous-étage de formations arborées ouvertes. Ces pelouses sont plus facilement envahies par les graminées.



**D'autres pelouses, installées sur sols calcaires plus ou moins sableux, sont localisées généralement sur pentes et sont moins étendues (2).** Elles sont présentes de façon fragmentaire sur l'ensemble du site (sur les secteurs de coteaux).



Ces milieux occupent plus de 10 % de la surface du site et abritent une faune et une flore remarquables. On y trouve par exemple certaines espèces d'orchidées, l'anémone pulsatille, la violette des rocailles... des oiseaux comme l'engoulevent, l'oedicnème criard... des insectes comme le flambé, la mante religieuse...

### LES MENACES

Suite à l'abandon des techniques traditionnelles (fauche, pâturage...), les pelouses sont d'abord colonisées par une végétation ligneuse de type troènes, aubépines... puis évoluent naturellement vers la forêt. Cette fermeture naturelle par le couvert forestier tend à la disparition des espèces inféodées à ces milieux.

De même, les dépôts sauvages de déchets, la pratique d'activités de loisirs tout terrain (4x4, motos vertes...), la mise en culture, les plantations de résineux et de feuillus... sont néfastes à la préservation de ces pelouses.



Pelouse calcaire colonisée par la végétation ligneuse

## UN EXEMPLE DE GESTION

Un contrat Natura 2000 de type « Restauration et maintien de l'ouverture des milieux ouverts par entretien et export des résidus » a été mis en œuvre sur le site Natura 2000 avec un propriétaire forestier privé détenant une pelouse calcaire d'approximativement 7 hectares. Cette pelouse, située en pente exposée sud, s'est fortement refermée depuis 1960 et tend à être totalement gagnée par les fourrés et la chênaie pubescente.

Des travaux de déboisement (bûcheronnage des arbres à la tronçonneuse) et de débroussaillage ont été mis en œuvre afin d'éliminer les ligneux et la végétation arbustive sur le site. Les végétaux ligneux de moins de 10 cm de diamètre ont été coupés à la débroussailleuse, puis empilés en fagots.

Les produits de coupe ont été évacués de la zone afin de ne pas enrichir le milieu en éléments nutritifs. Les difficultés liées à la forte pente (plus de 40 % par endroit) nécessitaient **des méthodes de travail bien spécifiques**. En effet, afin de limiter l'impact sur les sols, des engins adaptés ont été utilisés pour le débardage et leur accès a été limité au maximum sur la pelouse.



Évacuation d'un fagot de ligneux par câble

Un micro tracteur équipé d'un treuil contenant 70 mètres de câble a permis d'évacuer les fagots de bois ou de produits de débroussaillage, ainsi que les grumes sans pénétrer sur la pelouse.

Les branches, rémanents et produits de débroussaillage ont été stockés temporairement en bordure d'un chemin privé et en bordure d'un champ avant d'être évacués par un camion poids lourds (de capacité 20m<sup>3</sup>) muni d'un grappin **vers une plateforme de compostage** (environ 260 m<sup>3</sup> de rémanents évacués).

Les bois de plus de 10 cm de diamètre ont été débités en 1 mètre, puis conservés par le propriétaire pour faire du **bois de chauffage**.



Stockage des produits de coupe hors de la pelouse

Des bouquets d'arbres et de fourrés (genévrier, cerisier Ste-Lucie, alisier, fusain...) ont été conservés pour **maintenir une mosaïque d'habitats**.

Ces travaux ont été réalisés sur le site en septembre 2013\*. Des relevés faunistiques et floristiques ont été réalisés, avec l'accord du propriétaire, sur le site de mars à octobre 2013.

Il sera intéressant de poursuivre ces relevés les prochaines années afin d'évaluer l'impact sur la faune et la flore des mesures de gestion mises en œuvre, et éventuellement d'envisager, si elles s'avèrent nécessaires, des opérations d'entretien (débroussaillage en cas de rejets).

**Le Parc naturel régional du Gâtinais français est à votre disposition pour vous accompagner et vous conseiller dans le montage d'un contrat Natura 2000.**

*\* Les travaux doivent être réalisés du 01/09 au 01/03 afin d'éviter les périodes de reproduction de la faune et de floraison.*

Avant...



Avant...

... Après



... Après



## Suivis scientifiques des **POPULATIONS DE VERTIGOS**



Suite aux inventaires des populations de Vertigos réalisés en 2012 dans les milieux humides du site Natura 2000 de la Haute vallée de l'Essonne, un suivi des populations a été effectué en 2013 dans les propriétés où les espèces avaient été observées en 2012. Les résultats de ces suivis sont en cours. N'hésitez pas à contacter le Parc pour obtenir des informations sur ces résultats. Des suivis scientifiques rigoureux des populations sont nécessaires afin de proposer des mesures de gestion pour ces espèces ; la durée du suivi recommandée est d'au moins six ans avant l'application des mesures de gestion.

## Le DOCOB : **FICHE SYNTHÉTIQUE**

Le Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 de la Haute vallée de l'Essonne est un diagnostic décrivant le contexte écologique et économique du site et définissant un programme d'actions à mettre en œuvre en faveur de la restauration et de l'entretien des milieux naturels remarquables.

Afin de vous en faciliter la compréhension et la lecture, une fiche synthétique a été réalisée. Elle sera diffusée dans les mairies des Communes concernées puis également disponible au Parc naturel régional du Gâtinais français.

## Plan de développement de massif **DU CANTON DE LA CHAPELLE-LA-REINE**



Le Plan de développement de massif (PDM) est une opération au profit de la forêt et des propriétaires de parcelles boisées. L'objectif est de dynamiser la gestion de la forêt privée jusqu'ici trop souvent délaissée afin de trouver des solutions aux problèmes qui rendent coûteuse ou économiquement impossible la mobilisation des bois (morcellement de la propriété, qualité des bois, accessibilité des massifs...). Cette démarche territoriale est menée par le Parc naturel régional du Gâtinais français, en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) d'Ile-de-France et du Centre.

**Dix Communes en Seine-et-Marne sont concernées par ce projet : Achères-la-Forêt, Amponville, Boissy-aux-Cailles, Boulancourt, Buthiers, La Chapelle-la-Reine, Nanteau-sur-Essonne, Rumont, Tousson et Le Vaudoué.**

La surface boisée cumulée de ces communes recouvre 3 022 ha, dont 78 % de forêt privée (2 357 ha). Cette surface est détenue par plus de 1 850 propriétaires privés possédant chacun de quelques ares à plusieurs dizaines d'hectares.

Les propriétaires forestiers bénéficieront de propositions de gestion groupées ou individualisées. Des regroupements de propriétaires, volontaires, pourront permettre de réaliser des actions rentables financièrement, mais aussi de gérer la forêt dans une démarche de gestion durable et d'amélioration de la qualité du bois.

## 2014 : **UNE NOUVELLE ANIMATRICE**



À partir de janvier 2014, l'animation du site Natura 2000 de la Haute vallée de l'Essonne sera assurée par Madame Camille Guérin, en charge également de l'animation du Plan de développement de massif du canton de La Chapelle-la-Reine.

Monsieur Nicolas Bock se consacrera à l'animation de la Charte Forestière de Territoire du Parc et tient à remercier particulièrement l'ensemble des propriétaires du site et des Communes concernées pour leur accueil et leur implication tout au long de ces quatre dernières années !

Une autre vie s'invente ici

### **PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS**

Maison du Parc

20 bd du Maréchal Lyautey, 91490 Milly-la-Forêt

Tél. : 01 64 98 73 93

[www.parc-gatinais-francais.fr](http://www.parc-gatinais-francais.fr)

**Contact Natura 2000 : Camille Guérin**

[c.guerin@parc-gatinais-francais.fr](mailto:c.guerin@parc-gatinais-francais.fr)



Textes et photos : Nicolas Bock/PNRGF, Marie-Lys Hagenmüller-Arelys (p. 1) - Mise en page : Fabienne Cotté/PNRGF  
Imprimé avec des encres végétales sur papier 100 % recyclé, par Imprilith (Pringy)

